

Paris dévoile les résultats de ses 10 ans d'action contre le dérèglement climatique

Pour lutter contre le dérèglement climatique, Paris s'est engagée dès 2007 à réduire l'empreinte carbone de son territoire. Les résultats du bilan carbone de la Ville pour la période 2004-2014 montrent une baisse des émissions de gaz à effet de serre de près de 10%. Célia Blauel, adjointe à la Maire, s'est félicitée de ces résultats encourageants qui se rapprochent de l'objectif de - 25% à l'horizon 2020, fixé par le Plan Climat Energie de Paris.

La Ville de Paris s'est très tôt engagée à réduire l'empreinte carbone de son territoire. C'est l'enjeu du Plan Climat Energie lancé en 2007, actualisé en 2012, qui donne pour objectif de long terme de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre de Paris en 2050. Adopté à deux reprises à l'unanimité par le Conseil de Paris, ce Plan prévoit d'ici à 2020 de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques de 25% par rapport à 2004, de porter à 25% la part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation énergétique et enfin de s'adapter aux évolutions climatiques.

Les résultats du bilan carbone montrent pour la période 2004-2014, une baisse des émissions de gaz à effet de serre de près de 10%. Cette baisse globale recouvre des résultats sectoriels contrastés dont l'analyse plus fine montre l'impact des politiques menées par la Ville de Paris. Une plus forte baisse des émissions de GES est ainsi constatée dans les secteurs où la collectivité dispose de compétences fortes, à savoir les déplacements, les bâtiments et l'énergie.

Sur ces secteurs, des résultats significatifs ont été obtenus sur la période 2004-2014 :

-39% d'émissions dans le secteur du transport routier intra-muros, grâce au renforcement de l'offre de transports en commun et à une politique ambitieuse de développement des mobilités actives.

-32% d'émissions dans le secteur de l'éclairage public avec le remplacement des luminaires par des dispositifs performants et la diminution de l'éclairage lorsqu'il n'est pas indispensable.

-15% d'émissions dans le secteur du bâtiment, du fait de l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements Parisiens (dont 28 000 logements sociaux dont la rénovation a été financée par la Ville de Paris).

« Ces résultats sont très encourageants, ils démontrent que l'action de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique porte ses fruits. Si je me réjouis du chemin déjà parcouru pour réduire l'empreinte écologique de la Ville, je suis consciente qu'il nous faudra accélérer la cadence pour rester fidèle aux objectifs de la COP21 et relever le défi climatique. Ce sera tout l'enjeu de la révision du Plan Climat Energie pour l'après 2020 qui débutera cet automne » a précisé Célia Blauel, adjointe à la Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du Plan Climat Energie Territorial.

Le Plan Climat Energie va faire l'objet d'une révision en 2017. Cette révision sera une étape importante car elle permettra de tracer le chemin pour atteindre les objectifs à l'horizon 2050 et répondre au défi climatique. Dans les prochains mois, la Ville de Paris s'appuiera sur l'expérience acquise depuis 2007, sur des réflexions prospectives, sur l'observation des solutions qui émergent dans d'autres villes du monde ainsi que sur une large concertation avec notamment une conférence de citoyens à l'automne 2016.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01.42.76.46.52